

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 16 mars 2015

CP2015_03_46
id. 1662

L'an deux mille quinze le seize mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBERT, M. ASTOUL, M. BAYLET, M. CAMBON, M. CAPAYROU, M. DESCAZEAX, M. EMPOCIELLO, M. GONZALEZ, M. LAVABRE, M. MARTY, M. MASSIP, M. QUEREILHAC, M. ROGER, M. ROSET

Absent(s) :

M. HEBRAL

**CONTRACTUALISATION N°2 ENTRE LA COMMUNE DE
LAUZERTE ET LE DÉPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

Monsieur le Maire de LAUZERTE sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **303 640,83 € HT** et composé des opérations suivantes :

- travaux de restauration de l'église de Carcès (122 647,45 €),
- création d'un terrain d'honneur de rugby et du parking au stade (45 975,00 €),
- drainage des terrains de sport (28 139,64 €),
- pose d'une main courante au stade de rugby (31 646,15 €)
- éclairage du terrain de rugby (27 365,85 €),
- éclairage du terrain de football (28 566,74 €),
- éclairage du terrain d'entraînement (19 300 €).

En application des règles de contractualisation, je vous propose d'attribuer à la commune de **LAUZERTE**, une subvention globale de **121 467 €**, se répartissant comme suit :

• travaux de restauration de l'église de Carcès.....	30 660 €
• création d'un terrain d'honneur de rugby et du parking au stade....	16 827 €
• drainage des terrains de sport.....	15 600 €
• pose d'une main courante au stade de rugby.....	15 600 €
• éclairage du terrain de rugby.....	15 600 €
• éclairage du terrain de football.....	15 600 €
• éclairage du terrain d'entraînement.....	11 580 €
	<hr/>
	121 467,00 €

Le taux moyen de subvention s'élève à **40,00 %**.

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Lauzerte pour la réalisation d'un programme estimé à 303 640,83 € HT ;

- Accorde à la commune de Lauzerte, une subvention globalisée de 121 467 € payable en trois annuités (la première de 40 489 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 40 489 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 40 489 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les articles suivants :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 - BCTR	204 142	74	30 660 €
N° 2 - VIAM	204 142	74	1 227 €
N° 3 à 9 - ESPC	204 142	32	89 580 €
TOTAL			121 467 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET